L'hebdomadaire



La voix de l'industrie du forage au Québec Bulletin #3 – 30 janvier 2017

Diminuer vos coûts en carburant – Règle n° 6

La 6^{ème} règle à respecter pour diminuer vos coûts en carburant : Faites faire la **maintenance de vos véhicules** régulièrement !

Dans votre entreprise, avez-vous une **politique de maintenance** de vos véhicules qui est bien gérée et qui est appliquée de façon stricte?

De nombreuses entreprises ne font pas faire la mise au point de leurs véhicules de façon régulière. Elles attendent plutôt de faire effectuer des réparations ou des mises au point sur leurs véhicules quand ça tombe en panne ou quand ça casse! Malheureusement, cette façon de faire coûte vraiment trop cher en carburant gaspillé inutilement.

Un véhicule qui fait l'objet d'une bonne maintenance performe mieux, améliore l'efficacité du carburant, réduit ses émanations toxiques et, à la longue, va finir par coûter beaucoup moins cher en travaux de maintenance.

Cela mérite considération!

(Source : AWWDA) © Tous droits réservés

Gilles Doyon Gilles Doyon, avocat 7191, place Jean-Desprez Montréal (Québec) H1K 5A6 Téléphone : (514) 943-2222 Télécopieur : (438) 380-2297

Courriel: gilles.doyon@videotron.ca

À vendre Camion de service

Inter 1997 552 000KM – Moteur refait à 475 000KM Réservoir à essence inspecté en 2016 Réservoir d'eau de 1800 gallons Hiab

Prix demandé: 35 000\$

Pour infos: Stéphane Brunette au 819 827-3506



Coordonnées de la permanence

Téléphone: 418 650-1877 ou 1 800 268-7318

Télécopieur : 418 650-3361

Courriel : info@aefq-forage.com Site Internet : www.aefq-forage.com